

Règlement complet du Jeu de l'enseigne Netto

« CHOCO BARJO »

Article 1. Organisateur du jeu

La société ITM Alimentaire International, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social 24 rue Auguste Chabrière, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 341 192 227 (ci-après la « **Société Organisatrice** ») organise sur internet du 13/11/2019 au 08/12/2019 à minuit inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « CHOCO BARJO » et accessible via le site internet www.netto.fr (ci-après le « **Jeu** »).

Article 2. PARTICIPANTS

Ce Jeu est avec obligation d'achat et est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale le personnel de toutes les sociétés ayant participé à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement (ci-après le « **Participant** »).

Le Jeu est limité à une (1) participation par foyer (même nom, même adresse électronique et/ou même adresse postale) pendant toute sa durée.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux, loteries et concours en vigueur en France.

Pour participer valablement au Jeu, il convient de :

- 1/ D'acheter le produit « Boîte Décor Jacquot 400g » (EAN éligible 3173287772353) de la marque partenaire Jacquot durant la période du jeu du 13/11/2019 au 08/12/2019.
- 2/ Se connecter à l'adresse internet suivante www.netto.fr pendant les dates du jeu et cliquez sur le visuel de l'opération « CHOCO BARJO »
- 3/ Prendre connaissance du règlement du jeu,
- 4/ Saisir le code visible sur votre ticket de caisse, **et conserver votre ticket de caisse**,
- 5/ Remplir le formulaire de participation comprenant la civilité, le nom et prénom du Participant ainsi que son adresse postale, son numéro de téléphone mobile, son e-mail et choisir son magasin.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site. Chaque Participant procédera à la manœuvre indiquée sur le site internet www.netto.fr pour valider sa participation.

Le Participant certifie que ses coordonnées envoyées à la Société Organisatrice sont exactes. Les Participants sont informés que les renseignements qui leurs sont demandés lors du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications

nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, ou falsifiée entraînera automatiquement l'annulation de sa participation et de l'éventuelle dotation gagnée.

Article 4. MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu fonctionne sur le principe de « tirage au sort ». Le Tirage au sort aura lieu au plus tard le 20/12/2019.

Seront tirés au sort 26 gagnants. Ainsi que 26 suppléants.

Les gagnants seront informés par courriel de leur gain au plus tard le 06/01/2019.

Pour bénéficier de leur gain les gagnants devront respecter les modalités qui suivent : renvoyer par courrier postal au plus tard le 20/01/2020 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse « OPE CHOCO BARJO NETTO – OP 15815 – 13766 AIX EN PROVENCE Cedex 3 » pour vérification et validation définitive de sa participation.

Il devra joindre à son courrier :

- Son e-mail de gain
- Son ticket de caisse original
- Son RIB (la domiciliation du compte bancaire doit être en France Métropolitaine ou DROM-COM)

Si au-delà du 20/01/2020, le désigné « gagnant » n'a pas fait parvenir son courrier de participation, alors le gain est perdu et sera attribué à l'un des suppléant. Le suppléant sera informé au plus tard le 06/01/2020 et devra renvoyer par courrier postal au plus tard le 20/01/2020 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse « OPE CHOCO BARJO NETTO – OP 15815 – 13766 AIX EN PROVENCE Cedex 3 », les éléments cités ci-dessus pour vérification et validation définitive de sa participation.

Article 5. DEFINITION ET ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont vingt-six (26) gains de 1 000€ TTC par virement bancaire sous 8 semaines après réception du dossier.

Une seule dotation sera attribuée à chaque gagnant dans les conditions précisées à l'article 4 du Règlement.

La Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse indiquée par le gagnant s'avérerait erronée(s). En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Toute connexion interrompue avant la validation de la participation sera considérée comme nulle. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où

pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des dotations la responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations attribuées. La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

Article 6. REMPLACEMENT DES DOTATIONS

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeux et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Article 7. ANNULATION ET MODIFICATION

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le site www.netto.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Article 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion à Internet nécessaires à leur participation sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion hors forfait ADSL (soit un forfait de 0,19 euro) sur simple demande écrite avant le 08/03/2020 cachet de La Poste faisant foi, en indiquant leurs nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique, date et heure de la connexion et en y joignant obligatoirement un RIB ou RIP et une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion au site www.netto.fr à l'adresse suivante : OPE CHOCO BARJO NETTO – OPERATION 15815 – 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3. Les frais de timbre engagés dans ce cadre seront également remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g) si le participant en fait la demande écrite avant le 08/03/2020.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement est limité à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique).

Article 9 AUTORISATION DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom pour annoncer les gagnants sur le site internet www.netto.fr. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

Dans le cas où le gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante « OPE CHOCO BARJO NETTO – OP 15815 – 13766 AIX EN PROVENCE Cedex 3 », dans un délai de huit (8) jours à compter de l'annonce de son gain.

Article 10 DONNEES PERSONNELLES

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- Organisation et gestion du Jeu (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats, gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et gestion des éliminations) ;
- Gestion des remboursements des frais de connexion à Internet ou des frais d'affranchissement des Participants.
- Gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent règlement et gestion des éliminations

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées, si le Participant y a expressément consenti, à des fins de prospection commerciale par la société ITM Alimentaire International ainsi que par les autres enseignes du Groupement des Mousquetaires (comprenant notamment Intermarché, Bricomarché, Bricocash, Bricorama, Roady, Poivre Rouge et Netto) et par des partenaires commerciaux.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au Jeu ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur le consentement des Participants et sur les intérêts légitimes d'ITM Alimentaire International à faire respecter le Règlement et à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au jeu.

Les traitements mis en œuvre à des fins de prospection commerciale sont basés sur le consentement des Participants. Le Participant peut révoquer son consentement à tout moment.

Le responsable de traitement est la société ITM Alimentaire International située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les personnels chargés des services communication et marketing, ressources humaines, ainsi que le service juridique d'ITM Alimentaire International ;
- Les points de vente à l'enseigne NETTO ;
- Les sociétés exploitant les marques partenaires **OU** les sociétés partenaires du jeu ;
- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la livraison des dotations...);
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.
- Si vous l'avez expressément accepté, les autres enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leurs partenaires commerciaux.

Les données collectées sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en contactant notre délégué à la protection des données en indiquant les référence du Jeu « GOUTER CHOCO NETTO – OPERATION 15815 » par courrier électronique à l'adresse suivante : courriernetto@mousquetaires.com .Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réclamation, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 11. DEPOT ET OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble « Le Grassi » - Impasse Grassi, et est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant le [08/03/2020] minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : « OPE CHOCO BARJO NETTO – OP 15815 – 13766 AIX EN PROVENCE Cedex 3 ». En cas de demande accompagnant la demande de règlement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus avant le [08/03/2020] (cachet de la poste faisant foi), les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur base 20 g, en indiquant les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique, et en l'accompagnant d'un RIB ou RIP. Limité à un remboursement par foyer (même nom, même adresse)

Le règlement du jeu est également accessible à partir du site Internet de la société Organisatrice.

Article 12. RESEAU INTERNET

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 13. MAGASINS PARTICIPANTS

1041	CHANCEAUX	ROUTE DE LIMOGES	87500	ST YRIEIX LA PERCHE
1056	ENILAC	Z.I DE BOULIAGHUET	47800	MIRAMONT DE GUYENNE
1075	FONSAG	41 ROUTE D'ESPAGNE	31190	AUTERIVE
1192	DEDEUSEM	8 RUE BELZON	25500	MORTEAU
1213	MOCOURT	759 RUE JEAN JAURES	59553	CUINCY
1290	GERVER	4, AVENUE DE TERREBONNE	35500	VITRE
1538	KERBERNIER	RUE DU COMMANDANT DROGOU	29200	BREST
1645	FORTLIBRE	RT D'AURILLAC ZI MONTPLAIN	15100	ST FLOUR
1725	ETOILE	19 AVENUE MARCEL PAGNOL	81300	GRAULHET
1763	VERMAND	CTRE COMMERCIAL LE VERNET	18200	ST AMAND MONTROND
1778	DACOTE	RUE FREDERIC CHOPIN	80130	FRIVILLE ESCARBOTIN
1934	FASUVI	RUE PIERRE LANDAIS	56850	CAUDAN
1977	BIENJOUE	24 RUE GUTEMBERG	37300	JOUE LES TOURS
2003	MATEMAX	2 & 2 BIS ALLEE DU PORT	24000	PERIGUEUX
2023	CAJEJU	ZAC DE LA PR{VOT{	49250	BEAUFORT EN VALLEE
2142	MANON	RUE DE LA TUILERIE RN19	52200	LANGRES (TUILERIES)
2276	MARPIER	178 AV GEORGES CLEMENCEAU	66400	CERET
2502	DELPHIUM	59 AVENUE PATTON	54700	PONT A MOUSSON
2594	JUSTHOM	AVENUE DE SAUMUR	49160	LONGUE-JUMELLES
2621	CHANVER	ROUTE DE ROMANS	26260	ST DONAT SUR HERBASS
2754	NIXANDRE	216 RUE VAILLANCOURT	76510	ST NICOLAS DALIERMON
2839	LOUTIN	ZONE ECOPARC	49400	ST LAMBERT DES LEVES
2864	COMARLAC	5 BLD VICTOR ETIENNE	22600	LOUDEAC
2968	ITALO	RUE DE LA POTERIE	35131	CHARTRES DE BRETAGNE
2986	TULIPE	RUE PIERRE MERLIN	87300	BELLAC
3075	YANIBIS	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	60190	ESTREES ST DENIS
3285	PESLIER	AVENUE DE LA GARE	02130	FERE EN TARDENOIS

3294	FANIRO	601 AVENUE ARISTIDE BRIAND	83200	TOULON
3297	SITAMAR	AVENUE DU STADE	07800	LA VOULTE/RHONE
3334	CELADERE	21 ROUTE DE TOURS	37400	AMBOISE
3437	MAROLEG	RUE DE LA FERRE	02100	ST QUENTIN
3463	KHEPHREN	Z.I.	71170	CHAUFFAILLES
3484	FRECHET	4 RUE DES FR}RES LUMI}RE	86000	POITIERS
3489	LIMAGA	BOULEVARD JEAN MOULIN	29270	CARHAIX PLOUGUER
3612	ERNALINE	CENTRE COMMERCIAL DE	81100	CASTRES
3620	DIJAB	LOT LES BAS MUSATS RN60	89100	MALAY LE GRAND
3627	FLOVINA	10 RUE JULES LANCOME	89600	ST FLORENTIN
3636	AUGAL	ZI LE PONT	73460	FRONTENEX
3668	VALDARENA	ROUTE DE LYON CC SUD	71100	ST REMY
3669	ALMERIA	ZI MONTPLAISIR	40700	HAGETMAU
3711	VIRBERT	RTE DE LA GUERCHE	18600	SANCOINS
3763	DEROMA	8 AV JEAN MACE	13120	GARDANNE
3814	BRUDICTE	LE PETIT CHAMP	63430	PONT DU CHATEAU
3833	CEDEZAC	65 CHEMIN BOIS MILON	33240	ST ANDRE DE CUBZAC
3895	MELYXYA	RUE CAMILLE BENOIT	42300	ROANNE
3994	STEME	1 AV FRAN}OIS ABADI	65100	LOURDES
4000	SIXTELLE	AVENUE CHARLES DE GAULLE	12150	SEVERAC LE CHATEAU
4048	RANDRE	ROUTE DES VANS	07230	LABLACHERE
4155	SOHER	RUE DE LA BRIERE	44410	HERBIGNAC
4173	KERJAG	ZAC DES CARMES II	29250	SAINT POL DE LEON
4335	LISTAIL	29 CRS DU MAR}CHAL LECLERC	17100	SAINTE
4349	CRITIERO	191 CHEMIN DE GIBBES	13014	MARSEILLE
4403	CACTUS	ZAC LA PETITE PRAIRIE	37140	BOURGUEUIL
4463	HERMABIN	19 RUE DE BESANCON	25410	ST VIT
4464	GEPISA	ZA LES NETTES	03340	COSNE D'ALLIER
4476	TOSTEL	LIEUDIT LES PLANTES	49400	DISTRE
4590	SOVALO	49 AV.MAURICE THOREZ	13110	PORT DE BOUC
4619	WASP	1 CHEMIN DU ROUGEMONT	39100	FOUCHERANS
4631	QUIETA	MAISON NEUVE RN23	49112	PELLOUAILLES LES VIG
4645	KETTOU	171 RUE MARECHAL FOCH	50550	ST VAAST LA HOUGUE
4652	RONGEFER	RTE DE TIGNY	42190	ST NIZIER/CHARLIEU
4660	CASSIE	RUE PIERRE LOTI	22410	ST QUAY PORTRIEUX
4672	FLOGUISE	ROUTE DE BERGERAC	24150	LALINDE
4689	MANDELA	AV RIANTE BORIE	19360	MALEMORT
4713	ANTHIEU	RN7	42300	MABLY
4717	PORICE	RUE HENT STANK NEVEZ	22140	BEGARD
4732	RESUD	RUE DES ARTILLEURS	55200	COMMERCEY
4757	CORINEVA	LIEUDIT PRES DE PLANCHE	01280	PREVESSINS MOENS
4778	CHERBEX	RUE DES LAURIERS	40230	ST VINCENT DE TYROSS
4779	LAFABELE	RUE DE LATTE	80140	OISEMONT
4804	PROLUB	AVENUE DE CRAPONNE	13370	MALLEMORT
4808	PALUMO	74 BLD JOLIOT CURIE	69200	VENISSIEUX

4851	MAJAXONE	1 RUE BASSE	21130	AUXONNE
4868	THIENOUV	24 RUE DU CATEAU	02170	LE NOUVION THIERACHE
4907	FEJIMAX	75 IMPASSE KIWI	82200	MOISSAC
4947	GASTELU	PLACE DU CHÂTEAU	64310	ST PEE/NIVELLE
4962	POMARTHI	RUE DE RETZ	44270	MACHECOUL
4975	MELONET	74 RUE FOCH	51400	MOURMELON LE GRAND
4978	LEOXIME	LA CROIX DE PIERRE	24700	MENESPLET
4987	MONTVRAIN	ZAC MONTVRAIN RN191	91540	MENNECY
5036	ASPERSA	8 RUE HENRY DUNANT	51200	EPERNAY
5067	SEDECREM	3 AV DE L'EUROPE	18150	LA GUERCHE/L'AUBOIS
5071	BEDEIN	AV DE LA R{PUBLIQUE	34700	LODEVE
5080	ELARTO	ZAC PLAN DE CAMPAGNE SUD	13170	LES PENNES MIRABEAU
5143	MARLOTILDE	ZAE DE CHAMPAGNE	07300	TOURNON/RHONE
5189	CALYSTHE	IMPASSE DU BAQU{	31390	CARBONNE
5199	NETLOX	RUE DE LA GARE	59143	WATTEN
5201	LEVELOC	LES BESSADES	19140	UZERCHE
5209	ELEGIE	1 RUE MARCEL DASSAULT	56890	SAINT AVE
5221	MAERIC	ROUTE DE MALZIEU	48200	ST CHELY D'APCHER
5264	PONGO	RUE DE LA GARE	59360	LE CATEAU
5274	PADPAC	ROUTE DE OIGNIES	62820	LIBERCOURT
5279	LANIVI	Z.INTERCOMMUNALE M{TAIRIES	56130	NIVILLAC
5282	DIANE	ZONE DE LA LOUVADE	34130	MAUGUIO
5317	DELSAMAT	RD 7	13119	SAINT SAVOURNIN
5337	FAJOP	PLACE DU MARCH{	28380	SAINT REMY/AVRE
5343	CALIMO	LIEUDIT "LES MOURES"	65310	LALOUBERE
5373	SYTHEO	ZAC SOUS LES CARRI}RES	02310	CHARLY SUR MARNE
5375	MALVAIN	7 BD LEONCE DEMALVILAIN	35400	ST MALO
5384	EPCOT	LIEUDIT FOND DU CARDONNOY	80590	GAUVILLE
5393	NETMAX	600 ROUTE DE TOULOUSE	31620	FRONTON
5396	KERSOLO	11 BR CREAC'H GWEN	29000	QUIMPER
5397	MAVDAL	2 ROUTE DU CHAPITRE	48000	MENDE
5420	AISERAC	LIEU LA CORV{E AUX MOINES	21110	AISEREY
5428	FRABENE	ROUTE DE JUNCA	40400	TARTAS
5441	DAMPIERRUS	RUE DE BEAUCOURT	25490	DAMPIERRE LES BOIS
5447	ROKERPER	ZI AVENSAN	33480	AVENSAN CASTELNAU
5462	GIVOTO	CHEMIN DE MON BIJOU	08600	GIVET
5496	HADIBEST	95 RUE DU PARC AR C'HASTEL	29170	FOUESNANT
5497	FERME DES 4 SAISON	RN 90	38660	LE TOUVET
5498	NOSADIS	RUE PASTEUR	26300	BOURG DE PEAGE
5502	MILINA	RUE DU CAMBON	30800	SAINT GILLES
5506	JACVA	ZAC CHAMP CHASSY	71380	CHATENOY EN BRESSE
5513	DISCAMA	1 RUE DE LA PRAIRIE	16400	PUYMOYEN
5527	MESSIRE	RN 96	13112	LA DESTROUSSE
5541	MARLAY	RUE VICTOR HUGO	18390	ST GERMAIN DU PUY

5545	TOURVI	RUE ERNEST BOITEL	80320	CHAULNES
5548	GATIMAR	120 RUE ROGER SALENGRO	62710	COURRIERES
5550	PREPLANTIN	BLD PRÇ PLANTIN	58000	NEVERS
5573	TOMAWAHK	5 RUE DES TROËNES	34750	VILLENEUVE MAGUELONE
5674	TOLBOG	LDT CEZILLES	01340	JAYAT MONTREVEL
5678	KABERA	LDT "CHENAU BLOND" ZA	25660	SAONE
5698	JACETCLO	ROUTE DE MONSÇUR	33190	LA REOLE
5701	VADEMA	LDT "SUR LA SAULE" ZA	71240	SENNECEY LE GRAND
5733	GIMA	107 AVENUE DU PORT	13230	PORT ST LS DU RHONE
5759	JUPLEM	1795 AV DE LA RÇSISTANCE	40990	ST PAUL LES DAX
5762	SERTHISA	4 RTE DE MAROLLES	91290	LA NORVILLE
5769	JOBRI	1 RUE DE L'INDUSTRIE	64600	ANGLET
5771	BOGAS	RUE YVON BOUTON	59163	CONDE SUR ESCAUT
5774	BONICE	38 RUE BEAUMONT	06300	NICE
5782	CHORUS	1 RUE ROBERT LENFANT	71250	CLUNY
5791	POLDER	RD 114	21540	SOMBERNON
5801	TWEEN	ROUTE D'ESPALION	12500	ST COME D'OLT
5807	SANDIMIN	45 AV ARISTIDE BRIAND	38260	LA COTE ST ANDRE
5811	LAUJU	ROUTE DE VENDARGUES	34830	JACOU
5820	KERACER	ZAC LES GENTELLERIES	44210	PORNIC
5834	PIMAL	LDT Z.A LE CLOS DES MARES	50290	BREHAL
5838	MANALFLO	R N 41	62149	ANNEQUIN
5859	SOBALEC	101 AV DE LA LIBÇRATION	71210	MONTCHANIN
5872	SAUMARS	AV DE L'OCÇAN-	40500	SAINT SEVER
5945	JIVISIS	LOTISSEMENT DE LA GRAVETTE	64400	OLORON STE MARIE
5961	SERLOCO	49 RTE DE L'ESPARRE	33340	GAILLAN EN MEDOC
5967	LIROU	ZAE LA ROUQUETTE RN112	34620	PUISSERGUIER
5981	PESIPETI	KERGROIX R.LA RÇVOLUTION	56700	HENNEBONT
5982	PERELLO	LT BORDENAVE R.BARATNAU	64160	MORLAAS
5983	MICHO	BLD DES CHAMPIONNATS MONDE	56240	PLOUAY
6025	VACATE	ZA DU VALLON LES BOLTES	12330	ST CHRISTOPHE VALLON
6026	MELCHIOR	4 AVENUE DE COUBERTIN	65400	ARGELES GAZOST
6029	PAZOU	R N 19	70400	CHALONVILLARS
6035	TAMILOU	RUE FERDINAND BUISSON	62720	RETY
6037	JANARITEGI	LIEU DIT INBIDIA	64250	CAMBO LES BAINS
6038	JALEXANE	C.C GAZINET NORD	33610	CESTAS
6048	SODIGUIERS	AVENUE MONTCELET	38380	ENTRE DEUX GUIERS
6070	BATO	LA CRETIAZ	74490	SAINT JEOIRE
6117	FIMAFRAN	AVE JEAN HEMERY	89300	JOIGNY
6179	THORENZO	ROUTE DE VERGETOT	76280	CRIQUETOT L'ESNEVAL
6202	LOUIBEL	ROUTE DE SOISSONS	02400	CHATEAU THIERRY
6242	NOELA	LIEU DIT LE LANTEY	38510	MORESTEL
6247	HARARCO	52, RUE DE WARCQ	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
6263	OLLIDIS	ZI DE LA GARE	83190	OLLIOULES

6366	CEPIA	85 AVENUE DE THIERS	63120	COURPIERE
6371	HELGEO	AVENUE JEAN MOULIN	48300	LANGOGNE
6415	MAGA	109 RUE DE TOURS	41400	MONTRICHARD
6440	CLADTROIS	AVENUE FERNAND LE CORRE	29260	LESNEVEN
6444	TYKILYAN	AVENUE DES TRENTE	35190	TINTENIAC
6447	SOCOLER	ROUTE DE ST PONS	34600	BEDARIEUX
6458	STENINE	267 AVENUE JEAN JAURES	01400	CHATILLON/CHALARONNE
6546	NOLT	127 AV J-BAPT CALVIGNAC	81400	CARMAUX
6568	MAELPI	RUE MAL DE LATTRE DE TASSI	50000	SAINT LO
6576	BRAUDIM	70 AVENUE DE LA LIBERATION	54750	TRIEUX
6593	AIADIS	RUE JEAN MONNET	22950	TREGUEUX
6618	NALHA	ZAC DE GAROSSOS	31700	BEAUZELLE
6635	JEROVE	LIEU DIT LA CHAUME	63770	LES ANCIZES
6636	FAUSTI	CHEMIN DE CAMPAGNE	30250	SOMMIERES
6738	NETROD	6 RUE JULES STAAT	51100	REIMS
6747	LANCORS	696 ROUTE DE VILLARD	38250	LANS EN VERCORS
6756	MAPA	99 AVENUE DU GENERAL DE GA	38180	SEYSSINS
6758	ROMONOPAU	RUE DU POULDIGUY	22300	LANNION
6830	RIBERETTE	ANGLE RUE RIBERETTE ET	66300	THUIR
6870	RYMOGO	CHEMIN DU GROS CHENE	25800	VALDAHON
6904	CATHER	260 RUE DU PARC ST JEAN	69220	ST JEAN D'ARDIERES
6937	SIKA	395 RD 96 -	13450	FUVEAU
6944	KERFRAL	BOULEVARD J. MOULIN	44100	NANTES
6958	PISSOURDAM	RUE ALBERT CAMUS	71200	LE CREUSOT
7026	DIPARO	323 RUE GUSTAVE EIFFEL	33380	BIGANOS
7043	REVEMAX	RUE SALVADORE ALLENDE	08200	SEDAN
7044	MARJADIS	58 BLD AMPERE	79180	CHAURAY
7049	CHONCHON	LIEU DIT LES PLANTES	01190	SAINT BENIGNE
7070	CLEMILTOM	RUE MARCEL PAGNOL	43120	MONISTROL SUR LOIRE
7072	ENRIC	CHEMIN DU BOIS VERT	42510	BALBIGNY
7141	BASAVORD	AVENUE DE PARIS	41200	ROMORANTIN LANTHENAY
7164	MULYPAT	44 BD GUILLET MAILLET	17100	SAINTE
7291	POLEMAC	ROUTE DE MUR DE BRETAGNE	56300	PONTIVY
7292	NETREN	14 SQUARE SARAH BERNHARDT	35200	RENNES
7293	TENTO	RUE DE LEYGAT	43190	TENCE
7357	MAELOU	6 ROUTE DE METZ	57470	HOMBOURG HAUT
7478	CREYNAUVE	8 RUE CLAUDE BERNARD	24100	BERGERAC
7481	SLONEKO	LIEU DIT LES 4 ROUTES	42340	VEAUCHE
7485	NETAMP	LA MARE SENSUELLE	27190	CONCHES EN OUCHES
7511	FOLISE	9 RUE DES EGLANTINES	38190	FROGES
7517	LOUCKA	110 AVENUE DE LYON	77140	NEMOURS
7521	MATEM	30 BD GASTON BACHELARD	21000	DIJON
7523	DIEGOMAX	ZI DE VITRAC	11200	LEZIGNAN CORBIERES
7599	COUDOUBLE	21 A RUE DU DOCTEUR ABEL	26000	VALENCE

7627	DALORENZO	ZI LA CRUIZILLE	38090	VILLEFONTAINE
7862	LAURNET	RUE MAURICE RAVEL	61200	ARGENTAN
7907	FOREZ DISCOUNT	RUE DU FAUBOURG MOLLIAN	42130	BOEN SUR LIGNON
7957	ELENBAPT	10 AVENUE DE LA GARE	07200	AUBENAS
8052	CHALUANE	22 AVENUE DE QUEBEC	26240	SAINT VALLIER
8064	JACKAL	6 BOULEVARD JACQUES ALBERT	66200	ELNE
8090	CHAPERDIS	C CIAL KERVENANEC	56100	LORIENT
8092	EMADJA	135 AVENUE DE LA ROQUE	24100	CREYSSE
8138	CAPAWY II	ZI LIEU DIT LES SAGNES	23200	AUBUSSON
8162	HOGGAR	LIEUDIT LA POMAREDE	30110	LES SALLES DU GARDON
8189	TIFLO	7 RUE MARCEL FEGUIDE	42100	SAINT ETIENNE
8257	DISCOUNTILLE	6 ROUTE DE PRADES	66130	ILLE SUR TET
8489	BLANCHEA	AV DES EPOUX ST MARTIN LAT	31360	SAINT MARTORY
8563	NALYNY	2 RUE DE LA BRACHETIERE	85170	LE POIRE SUR VIE
9146	ESEC	LA GRANDE RENTE	16170	ROUILLAC
9741	BELLERIVE	223 RUE MARCEL CACHIN	37700	ST PIERRE DES CORPS
10356	LA GALINE	1001 AVENUE DE L'EUROPE	34170	CASTELNAU LE LEZ
11130	MOTHRACE	COMBE DU PAYSAN	46000	CAHORS
50110	NALECIA	4 RUE SOUS PREFECTURE	36300	LE BLANC
50254	FAGLE	LT DIT: "CONTIN"	73240	ST GENIX SUR GUIERS
50328	DOURDIS	7 RUE D'ORSONVILLE	91410	DOURDAN
50372	NOJAMA	29 BLD DE LA REPUBLIQUE	12400	ST AFRIQUE
55003	CHARELI	AV JACQUES PARISOT	70800	ST LOUP SUR SEMOUSE
55006	RACK	IMPASSE DU MOULIN	80700	ROYE
55014	ALBIGAM	150 AVENUE GAMBETTA	81000	ALBI
55019	VALROCHE	RUE HENRI LAROCHE	60800	CREPY EN VALOIS
55024	ARAVIS	216 AV MENDES FRANCE	49240	AVRILLE
55027	CEMICI	7 RUE DU BUISSON RONDEAU	91650	BREUILLET
55035	HEPAC	RUE RAYMOND QUEUDET ZI	56100	LORIENT
55036	AUFRE	AVENUE LEON BLUM	01500	AMBERIEU EN BUGEY
55038	BAGATELLE	ROND POINT JEAN MONET	85400	LUCON
55044	NODICO	RUE D'ETION	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
55046	DAMCY	AVENUE DES PYRENEES	11400	CASTELNAUDARY
55048	ULIKA	ZONE DE KERLAN	56000	VANNES
55049	ASTERIV	495 ROUTE D'ABBEVILLE	80000	AMIENS
55058	ARBELA	ZONE VILLENEUVE MONTIGNY	17300	ROCHEFORT SUR MER
55062	NOEMICO	84 RUE DE BREST	29600	MORLAIX
55077	PAREL	LES PORTES DE LA MER	34400	LUNEL
55078	OLMAVIER	LA PRAIRIE	21500	MONTBARD
55081	FIGUS	ZAC 31 RUE MALMOUCHE	49124	ST BARTHELEMY D'ANJO
55085	DALEX	3 RUE FERDINAND DE LESSEPS	60200	COMPIEGNE
55094	AGENOLI	530,AVENUE LEON BLUM	47000	AGEN
55096	SIANA	50 AVENUE D'AQUITAINE	33560	STE EULALIE
55097	CAMPANULE	15 BOULEVARD HENRI IV	65000	TARBES
55098	PEROGROS	4 RUE DE MADRID	80203	PERONNE CEDEX

55100	MADENISA	RUE DE L'INDUSTRIE	80300	ALBERT
55104	CODOM	ZONE INDUSTRIELLE	74800	LA ROCHE SUR FORON
55106	REDOM	176 ROUTE DE BREST	29000	QUIMPER
55109	STERLAN	17 AV FRANOIS MITTERAND	56600	LANESTER
55111	SEVILA	ROUTE DE ROUEN	14130	PONT L'EVEQUE
55112	VIAL	PLACE RENE CASSIN	81500	LAVAU
55113	RHONETTE	BP 59 RN 7	26600	TAIN L'HERMITAGE
55117	MAREFA	ROUTE DU PLAN	06130	GRASSE
55125	VIDOS	RUE ELSA TRIOLET	38220	VIZILLE
55126	TALBAN	25 ROUTE DE VILLEMUR	31140	ST ALBAN
55132	FRANGEORG	RUE ANDRE CHARLES BOULLE	18230	ST DOULCHARD
55135	STODRANIE	RUE DU DOCTEUR RAMON	19000	TULLE
55138	MONICA	1 RUE JEAN PERRIN	37170	CHAMBRAY LES TOURS
55144	MARCOVY	RTE DE LORIENT	56300	PONTIVY
55147	FRANKAMICK	RUE DU DR MAZAUERICK	38350	LA MURE D'ISERE
55150	ADICAM	ROUTE DE SETE	34300	AGDE
55155	DOLPHINS	LIEU DIT LA GRENOUILLIERE	56860	SENE
55156	KERLAUP	17 RUE DE DOUVENANT	22360	LANGUEUX
55159	MILADY	500 AV ALPHONSE DAUDET	30200	BAGNOLS SUR CEZE
55163	MINIMAX	ZAC DE LA PLANQUETTE	83130	LA GARDE
55165	CABELLOU	ZA KERAMPERU	29900	CONCARNEAU
55167	GUILIMA	ZA DE BEAULIEU	17138	PUILBOREAU
55170	BECOCY	19 ROUTE DE VIRE	14174	CONDE SUR NOIREAU
55192	QUERIDA	ZAC DU PARC	35133	LECOUSSE
55193	JUTRA	74,RTE ST GEORGES D'ORGUES	34990	JUVIGNAC
55196	MALUVA	BOULEVARD LAENNEC	56800	PLOERMEL
55199	SENDET	AVENUE DE BRUXELLES	83210	SOLLIES PONT
55201	EPILOBE	BOULEVARD THEODORE AUBANEL	13140	MIRAMAS
55208	OLIEN	RUE GARDINER	35800	DINARD
55221	FORNOR	4 RUE DE LA PISCINE	62790	LEFOREST
55231	DISTEIL	14 RUE LOUIS LACROTTE	07400	LE TEIL
55233	NITOUR	ZA LES PETITS CHAMPS	26120	MONTELIER
55235	DRAZAH	798 AV MARECHAL JOFFRE	76210	BOLBEC
55238	PEZALI	146 RTE DE COULONGES	79000	NIORT
55239	HECTO	ZA ST-MEDARD	24400	ST-MEDARD DE MUSSIDA
55240	KERFER	7 RUE DU GENERAL KOENIG	27500	PONT AUDEMER
55241	MALOUBEL	114 AV.CHARLES DE GAULLE	15000	AURILLAC
55243	GOMIL	ZAC DES PIELLES	34110	FRONTIGNAN
55247	CARJER	1139 RUE DE L'ABBAYE	82000	MONTAUBAN
55248	CHESNOT	ZI DE POULDAVID	29100	DOUARNENEZ
55249	GOBAX	RD 932 ROUTE DE BAZAS	33210	LANGON
55250	PHOEBUS	ROUTE DE TOULOUSE	09190	ST LIZIER